

MADRID, 30 Juin 2017

DECLARATION – LES DROITS DES PERSONNES LGBTQI* AU TRAVAIL

A l'occasion de la *World Pride* 2017, la Confédération Européenne des Syndicats et son réseau syndical pour les droits LGBTQI* ont renouvelé leur engagement pour l'égalité et la non-discrimination. Ils s'engagent à faire en sorte que personne dans les entreprises et administrations, sur le marché du travail ou dans la société dans son ensemble ne soit agressé, harcelé ou discriminé (directement ou indirectement), voire tué sur la base de son orientation sexuelle, de son identité ou expression de genre et/ou de la diversité des modèles familiaux. A travers leur action, les syndicats doivent promouvoir l'égalité et contribuer à éradiquer les LGBTQIphobies.

Ainsi, la CES et son réseau syndical pour les droits LGBTQI* :

Revendiquent pour l'ensemble des Etats membres **la transposition et la mise en œuvre de l'ensemble des Directives existantes**, qu'elles évaluent, soutiennent et promeuvent ;

Soutiennent **le projet du socle européen des droits Sociaux (pilier social)** et demandent que son **approche basée sur les droits s'applique à l'ensemble des politiques sociales et de celles influant sur le marché du travail** ;

Demandent au Conseil de l'Union Européenne **d'approuver enfin la « directive horizontale »**, afin de compléter le cadre législatif de l'UE et de donner de la consistance au pilier social ;

Insistent sur l'importance des initiatives de **sensibilisation, d'éducation formelle et informelle, de formation, d'échange de bonnes pratiques sur les droits civiques et sociaux des personnes LGBTQI*** pour les partenaires sociaux, et ce à tous les niveaux ;

Demandent aux institutions européennes de **soutenir activement l'implication des partenaires sociaux et la négociation collective**, outils vitaux pour affirmer les droits LGBTQI* dans l'ensemble des sphères privée, familiale, sociale et du travail.

En rappelant que les droits LGBTQI* sont aussi des droits syndicaux dont tout.e travailleur.se doit pouvoir bénéficier et qui doivent être garantis par la négociation collective et le dialogue social, la CES et son réseau syndical pour les droits LGBTQI* :

Reconnaissent le travail accompli sur le sujet par de nombreux syndicats via des campagnes pour les droits sur le lieu de travail et insistent sur le besoin de **mener des actions de sensibilisation** en continu au sein des organisations syndicales, à tous les niveaux, portant aussi sur les discriminations liées à l'identité et/ou l'expression de genre ;

Encouragent leurs membres à **inclure la promotion des droits LGBTQI* civiques et sociaux** dans les sujets sur lesquels porte la négociation collective – dans une stratégie plus globale visant à **s'opposer à toute forme de discrimination sur le lieu de travail** ;

Demandent une **approche conjointe des partenaires sociaux européens** contre toutes les discriminations et pour des mesures d'égalité et d'inclusion sociale pour l'ensemble des travailleur.se.s ;

Insistent sur l'importance du rôle de soutien des syndicats afin d'assurer **un accès effectif et abordable financièrement aux juridictions** à même de défendre les personnes LGBTQI*.